

GRATK/DC/10

Original : anglais

date : 28 mai 2024

**Conférence diplomatique pour la conclusion d’un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques**

**Genève, 13 – 24 mai 2024**

Signature du Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés

*Mémorandum établi par le Secrétariat*

Les délégations ci‑après ont signé, le 24 mai 2024, le Traité de l’OMPI sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés (ci‑après dénommé “traité”) : Afrique du Sud, Algérie, Bosnie‑Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Chili, Colombie, Congo, Côte d’Ivoire, Eswatini, Ghana, Îles Marshall, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Niue, Paraguay, République centrafricaine, République populaire démocratique de Corée, République‑Unie de Tanzanie, Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, Sao Tomé‑et‑Principe, Sénégal, Uruguay, Vanuatu (30).

La délégation de la Gambie a signé le traité le 28 mai 2024, portant à 31 le nombre total d’États ayant à ce jour signé le traité.

[Fin du document]